

Code de conduite

Jungheinrich



Contenu

	Introduction	3
	Compliance et pérennité	4
	Notre réflexion pour un développement durable	4
	Organisation de la Compliance	5
	Responsabilités	5
	Contacts	6
1	Prévention des conflits d'intérêt	7
2	Relations avec les partenaires externes	7
3	Prévention de la corruption	8
4	Exigences légales antitrust	9
5	Environnement	11
6	Protection des données et sécurité des informations	12
	Protection des données	12
	Sécurité des informations	13
7	Confidentialité et non-divulgation	14
8	Gestion responsable des Ressources Humaines	15
	Respect des droits de l'homme, interdiction du travail des enfants et/ou forcé	15
	Revenus et prestations sociales	15
	Horaires de travail	15
	Interdiction d'abus et de harcèlement	15
	Égalité des chances	16
	Protection de la santé et de la sécurité des employés	16
	Droits collectifs	16
9	Financial compliance	17
10	Respect des règles du marché des capitaux (informations privilégiées, communication ad hoc, déclaration sur les chiffres actuels de l'entreprise)	18
	Informations privilégiées	18
	Communication ad hoc et déclaration sur les chiffres actuels de l'entreprise	19

Introduction

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

En tant que pionnier des solutions intralogistiques et entreprise familiale, nous poursuivons des objectifs à long terme, centrés sur une croissance rentable. Forte de son expertise dans le secteur de la manutention en proposant des produits innovants et des solutions intelligentes, Jungheinrich a acquis une excellente réputation à travers le monde.

Les valeurs de notre entreprise sont ancrées dans l'ADN de Jungheinrich, chose que nos collaborateurs, actionnaires et clients au sens large considèrent comme l'un de nos points forts. Afin de garantir notre succès, nos actions doivent donc conserver cette dimension responsable, éthique et conforme au droit. Toute transgression ou violation commise par un collaborateur, sur le territoire national comme à l'international, peut rapidement engendrer des conséquences sérieuses et impacter la réputation de l'ensemble de l'entreprise sur le long terme.

Le code de conduite Jungheinrich s'applique à l'ensemble des collaborateurs*. Il constitue une directive ferme, qui permet de prendre les bonnes décisions dans le cadre du travail quotidien. Il permet l'identification de risques potentiels et la prévention des écarts de conduite. Chaque employé est tenu de se familiariser avec le contenu de ce code de conduite et de se comporter en conséquence. Un comportement responsable de la part de tous nos collaborateurs nous permet de garantir le bon développement de notre société sur le long terme.

Jungheinrich AG

Le conseil d'administration dans son ensemble

* Le terme « collaborateurs » est utilisé à plusieurs occasions dans le code de conduite. Ce parti-pris lexical a pour but de faciliter la lecture et inclut tous les genres et tous les niveaux hiérarchiques présents chez Jungheinrich.

Compliance et pérennité

En tant que l'un des leaders mondiaux du secteur de l'intralogistique, nous sommes responsables de nos produits, de nos solutions et de notre comportement en France, en Europe et dans le monde entier. Nous pensons notre développement comme une combinaison réussie entre responsabilité sociétale et croissance rentable. Le concept de « Compliance », correspondant au respect des règles internes et externes que nous nous imposons, constitue une valeur clé. Nos innovations reposent sur ce principe et ont pour objectif de créer de la valeur sur la durée, tout en satisfaisant les exigences de nos parties prenantes. C'est pourquoi nous misons sur un comportement responsable de l'ensemble des collaborateurs au regard de nos valeurs.

Un dialogue continu avec l'ensemble des parties prenantes, une analyse et une réflexion quant à notre activité, ainsi qu'une évaluation et une amélioration constantes de notre performance en matière de développement durable : voilà ce qui nous permet de progresser continuellement.

Notre réflexion pour un développement durable:

- ▶ est basée sur l'intégrité et sur une morale des affaires irréprochable en tant qu'entreprise familiale,
- ▶ a fait ses preuves auprès des collaborateurs en insufflant un respect mutuel et un esprit d'équipe,
- ▶ contribue de manière positive à la Société grâce à la création de postes de travail sûrs et pérennes,
- ▶ soutient une gestion responsable avec nos partenaires au sein de la chaîne de valeur,
- ▶ repose sur des produits et des solutions innovants et durables,
- ▶ implique une réflexion constante sur notre performance en matière de développement durable.

Organisation de la Compliance

Responsabilités

La Compliance signifie pour nous le respect des règles qui nous sont dictées par la loi ou d'autres sources externes, ainsi que le respect des règles que nous nous imposons en interne. Cette exigence, en accord avec notre activité, est incarnée par l'ensemble des collaborateurs Jungheinrich au sein de leurs domaines de compétence respectifs.

La Direction Générale, de son côté, définit les grands axes stratégiques et les plans d'action correspondants. Le suivi de leur mise en œuvre et de leur application relève en particulier de la responsabilité de nos managers. Cependant, tous les collaborateurs doivent être sensibilisés à la signification d'un comportement conforme à la loi et à la réglementation. Cette sensibilisation passe principalement par des formations présentielles, ainsi que par l'utilisation de notre plate-forme e-learning CAMPUS.

Le socle de notre Gestion de la Compliance est défini dans les directives du Groupe. De plus amples informations sont disponibles pour nos collaborateurs sur l'Intranet, et pour nos partenaires commerciaux sur notre site Internet www.jungheinrich.com (cliquer sur « Investor relations / Corporate Governance »).

Organisation de la Compliance

Voies de communication

Tous les collaborateurs de Jungheinrich ainsi que les tiers externes ont la possibilité de clarifier en amont les questions ou les cas douteux pouvant avoir un rapport avec la compliance. Différentes possibilités de contact ont été créées à cet effet.

En interne, il est possible de s'adresser directement et personnellement, au choix, à son supérieur hiérarchique ou au/à la Compliance Officer désigné(e) de sa propre entité.

Si un contact direct avec le service Compliance du groupe, au siège à Hambourg, est souhaité, la boîte postale suivante peut être utilisée par toutes les catégories de personnes :

JH-Compliance@jungheinrich.de

En outre, le service Compliance du groupe met à disposition l'OpenLine Jungheinrich pour des indications anonymes.

Les questions ou les remarques éventuelles adressées au service Compliance du groupe sont traitées de manière strictement confidentielle et les personnes qui font un signalement – si elles le font de bonne foi – sont protégées contre les conséquences négatives qui pourraient être engendrées.

Prévention des conflits d'intérêt



L'association d'intérêts d'ordre privé et professionnel peut donner lieu à des conflits. Afin d'éviter ces conflits, les décisions que nous prenons dans le cadre de notre travail et en lien avec nos partenaires commerciaux se basent exclusivement sur des critères objectifs.

Relations avec les partenaires externes



Chez Jungheinrich, un comportement intègre est non seulement la condition préalable à une collaboration de confiance au sein de notre entreprise, mais aussi la base de la collaboration avec nos fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux. Nos principes de base à ce sujet ont été définis dans le présent code de conduite. Nous recherchons donc une collaboration avec des partenaires qui appliquent ces mêmes principes.



Prévention de la corruption

De par ses activités commerciales à travers le monde, Jungheinrich est soumis à une multitude de lois et réglementations locales et internationales en lien avec la prévention de la corruption. C'est pourquoi nous ne tolérons aucune forme de corruption dans le cadre de nos relations commerciales avec des tiers. Ceci est valable à tous les niveaux de l'entreprise.

Nous n'offrons et n'acceptons de cadeaux que s'il s'agit de biens matériels à faible valeur symbolique. Concernant les invitations que nous recevons et que nous formulons, nous veillons à ce que ces événements n'aient pas lieu lors de phases préparatoires d'appels d'offres et qu'ils soient adaptés à la situation du destinataire. Nous nous abstenons d'accepter ou d'offrir des cadeaux sous forme d'argent ou autres produits assimilables à de l'argent, tels que des bons d'achat. Nous ne proposons pas d'avantages non-matériels à nos partenaires commerciaux (tels que des prestations gratuites).

L'honnêteté est particulièrement importante dans le cadre de nos relations avec le personnel de la fonction publique. C'est pourquoi nous contrôlons si nos contacts commerciaux font partie de la fonction publique selon la loi applicable. Nous évitons toute forme d'influence directe ou indirecte par le biais des partenaires commerciaux.

Jungheinrich souhaite contribuer activement à la promotion des thèmes chers à l'entreprise. Cette contribution peut, par exemple, prendre la forme de dons ou de sponsoring. Nos consignes en interne nous obligent cependant à la transparence dans le cadre de nos dons, ainsi qu'à une officialisation et à une comptabilisation correcte des dispositifs. En outre, nous ne soutenons aucun projet ni aucune organisation (partis ou organisations) de nature politique.



Exigences légales antitrust

Notre politique commerciale consiste à promouvoir une juste concurrence à l'égard de nos clients et à poursuivre nos objectifs d'entreprise conformément aux lois en vigueur sur la concurrence et les ententes. Nous appliquons également ces exigences à nos collaborateurs, fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

Dans le cadre de la commercialisation des multiples produits Jungheinrich et lors des étapes d'acquisition ou de développement, nous appliquons le droit de la concurrence. En aucun cas nous n'entrerons en accord ou n'afficherons des comportements convenus avec nos concurrents et qui auraient pour fin ou pour conséquence de fausser ou d'entraver la concurrence. En particulier, nous n'aborderons pas les sujets suivants avec nos concurrents : les tarifs et autres conditions, les offres, les appels d'offres, les quotas de vente, les parts de marché, les données relatives à la production et à la structure de nos clients ou des secteurs du marché.

Nous ne profiterons pas des réunions d'associations professionnelles, des salons et autres rencontres entre acteurs du secteur pour échanger des informations confidentielles en lien avec le marché avec des collaborateurs concurrents. Nous prenons toutes les dispositions afin d'écartier tout risque d'infraction au droit de la concurrence et plus spécifiquement à toutes pratiques relatives aux ententes.

En outre, nous nous efforçons de ne pas abuser d'une éventuelle position dominante sur le marché, même si celle-ci était limitée à une partie seulement de nos activités, vis-à-vis de nos clients et autres partenaires commerciaux.

4



Exigences légales antitrust

Nous sommes conscients du fait que toute violation des interdictions en lien avec la concurrence et les ententes nuirait à la bonne réputation de notre Groupe, en plus d'impliquer d'importantes amendes, pénalités et demandes de dommages et intérêts.

Nous ne procéderons au rachat d'autres entreprises qu'après l'aval des autorités de la concurrence. De plus amples informations au sujet du droit de la concurrence sont à la disposition des employés Jungheinrich sur le site Intranet.

En cas de doute, il conviendra d'impliquer le département juridique du Groupe Jungheinrich.

Jungheinrich s'engage à maintenir à un niveau aussi faible que possible son impact environnemental, sa consommation énergétique et les émissions de CO₂ qui en découlent et à continuer de réduire ces niveaux sur la base d'indicateurs définis. Nous comptons sur la coopération de chacun de nos collaborateurs. Au-delà du comportement responsable de nos collaborateurs, le respect de l'ensemble des prescriptions légales pertinentes et applicables est au centre de nos préoccupations. Une amélioration continue passe par la coopération de tous. C'est pourquoi nos collaborateurs sont tenus à une gestion durable des sources d'énergie et des déchets.

L'élimination correcte des déchets est à elle seule un facteur déterminant de notre réussite écologique. Qu'il s'agisse de déchets dangereux ou non dangereux, les deux peuvent constituer une ressource précieuse en vue d'une valorisation judicieuse ou même d'une réutilisation. Nous souhaitons maintenir la proportion de déchets à éliminer à un niveau très faible par rapport au recyclage matériel et thermique, voire réduire cette proportion de manière continue.

Au-delà des impacts environnementaux, les exigences concernant les interdictions et restrictions de certains matériaux et de certaines substances sont en augmentation constante. Jungheinrich attend de tous ses collaborateurs qu'ils respectent l'ensemble des dispositions pertinentes applicables, légales ou autres, en lien avec l'interdiction et la restriction de certaines matières dans le cadre de leur gestion des produits, et qu'ils assurent la conformité constante avec les obligations qui en résultent.

6



Protection des données et sécurité des informations

Protection des données

Nous recevons de nombreuses données personnelles liées aux clients, aux collaborateurs et aux candidats, qui doivent être traitées conformément aux règles de protection des données. Jungheinrich respecte les droits en matière de protection des données et le droit de chaque individu à l'exercice de ses droits conférés par le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (« RGPD »), au titre des articles 15 à 22, et se conforme strictement aux lois de protection et de sécurité des données à caractère personnel.

Nous traitons les données avec précaution et dans le respect des mesures de sécurité prescrites, afin de garantir leur sécurité et de prévenir l'abus ou la perte de données. Cette sécurité est garantie par des directives correspondantes ainsi que par des consignes de travail détaillées et un système de gestion de la protection des données mis en œuvre dans l'ensemble du Groupe.

Nous protégeons les données qui nous sont confiées par nos clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, candidats, et collaborateurs en les utilisant strictement et conformément au cadre légal et aux fins prévus. Ces données ne sont transmises à aucune personne non autorisée ni en interne, ni en externe. Nous conservons nos documents conformément aux prescriptions légales. Le cas échéant, les données à caractère personnel sont supprimées conformément au RGPD au terme de l'échéance prédéfinie. Lorsque nous faisons appel à un prestataire de services pour le traitement de nos données, et que celui-ci sera amené à traiter nos données à caractère personnel ou les siennes, nous procédonss en amont à un contrôle afin de vérifier qu'il respecte les prescriptions en vigueur.

Protection des données et sécurité des informations



Les collaborateurs Jungheinrich sont régulièrement informés et formés sur leurs obligations de diligence en lien avec la loi sur la protection des données. En cas de questions ou de doutes, le responsable de la protection des données du Groupe ainsi que les coordinateurs de la protection des données, impliqués dans chacun des départements, se tiennent à votre disposition.

En documentant et en informant sur notre traitement des données, nous nous assurons que les clients, partenaires commerciaux, candidats et collaborateurs ont connaissance des données à caractère personnel que nous traitons. Les demandes et les contestations sont traitées de manière adaptée et rapide.

Sécurité des informations

Nous garantissons un niveau de sécurité adapté lors du traitement d'informations commerciales et de valeurs numériques et nous ne traitons les informations confidentielles que lorsque cela est nécessaire et autorisé. Nous garantissons que nos collaborateurs maîtrisent les dispositions pertinentes en lien avec la sécurité des informations et qu'ils sont équipés des connaissances et des outils nécessaires afin de remplir leurs obligations.

Nos managers assument leur responsabilité vis-à-vis de la sécurité des informations avec une grande vigilance. Ils exhortent l'ensemble des collaborateurs à prévenir toute récupération frauduleuse ou utilisation abusive des informations et des valeurs numériques et à respecter les prescriptions liées à la sécurité des informations. En cas de révélation d'une violation de la sécurité, nos dirigeants en sont immédiatement informés.

En outre, sur la base d'une gestion des risques documentée, nous avons pris des mesures techniques et organisationnelles pour l'ensemble du Groupe en vue de la protection des informations et des actifs numériques.

Confidentialité et non-divulgation

Tous les collaborateurs, qu'ils soient anciens ou actuels, ont contribué à la propriété intellectuelle de notre Groupe. Il en résulte un patrimoine de connaissances sur le plan technique et organisationnel. Il constitue notre savoir-faire et notre avantage en matière d'innovation et mérite une protection toute particulière, notamment vis-à-vis de nos concurrents.

C'est la raison pour laquelle nous ne partagerons pas nos informations dotées d'un certain degré de confidentialité ou de détail, tels que la stratégie, le modèle commercial, la technologie, les développements, les produits ainsi que les projets du Groupe. Nous ne les partagerons pas avec des personnes extérieures au Groupe, notamment les collaborateurs de nos concurrents.

Ce principe vaut pour l'ensemble du Groupe, car nous savons que les dispositions légales peuvent impliquer des revendications considérables à l'encontre de ceux qui les enfreignent, pouvant même aller jusqu'à des poursuites pénales.



Respect des droits de l'homme, interdiction du travail des enfants et/ou forcé

Jungheinrich respecte et soutient les droits de l'homme internationalement reconnus et ne tolère ni le travail forcé, ni le travail des enfants, ni le travail à caractère punitif, ni l'esclavage, ni le trafic d'êtres humains. Nous respectons l'âge minimum d'admission à l'emploi conformément aux réglementations nationales en vigueur. En cas d'absence de droit applicable sur le plan national, nous nous basons sur les standards internationalement reconnus des Nations Unies. Dans le cas où une réglementation nationale prévoit des dispositions plus strictes, ces dernières sont appliquées en priorité.

Revenus et prestations sociales

Les salaires et prestations sociales que nous versons se situent au-dessus des standards minimums légaux ou habituels pour les branches concernées.

Horaires de travail

Nous veillons au respect des lois et prescriptions nationales ou des normes habituelles pour les branches concernées en matière d'horaires de travail, de temps de pause et de congés payés. Cela vaut également pour les collaborateurs tels que les techniciens du service après-vente qui, de par leur fonction, ne disposent pas d'un poste de travail fixe dans nos locaux.

Interdiction d'abus et de harcèlement

Nous traitons l'ensemble des collaborateurs avec dignité et respect. Aucune forme de violence physique, psychique, sexuelle, verbale ni de harcèlement ou de coercition physique ou mentale n'est acceptée.



Gestion responsable des Ressources Humaines

Égalité des chances

Nous respectons les principes de l'égalité des chances en ce qui concerne le choix et la promotion de nos collaborateurs. Nous nous abstenons de toute discrimination en rapport avec l'âge, les limitations des capacités physiques ou mentales, l'origine ethnique, l'apparence extérieure, la couleur de peau, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, la nationalité, la religion, l'état civil ou toute autre caractéristique du collaborateur.

Protection de la santé et de la sécurité des employés

Nous veillons au respect des lois, prescriptions et dispositions applicables en matière de santé et de sécurité au travail et nous assurons des conditions de travail sûres et saines pour nos collaborateurs. De plus, nous soutenons le développement continu des mesures et systèmes de protection collective ou individuelle.

Droits collectifs

Nous respectons les droits sur la liberté contractuelle et les négociations collectives conformément aux lois et dispositions en vigueur. Une collaboration étroite et de confiance avec les représentants du personnel est un élément essentiel de nos activités. Un dialogue ouvert et constructif empreint de respect mutuel constitue la base d'une confiance et d'une collaboration partagées.

Financial compliance



Nos chiffres financiers représentent notre activité. Une comptabilité solide et fiable constitue la base de nos décisions tout en déterminant nos activités à venir.

L'exactitude de ces informations est un atout précieux. Nos partenaires internes et externes peuvent accorder toute leur confiance à notre tenue des comptes et à la couverture de celle-ci, nous nous engageons sur ce point.

Le cadre de nos actions est défini par l'ensemble des exigences légales doublées de nos valeurs internes. Il comprend également les réglementations fiscales ainsi que les lois sur la prévention du blanchiment d'argent. En tant que partenaire fiable, nous nous conformons à ces exigences et contribuons au succès de notre entreprise de manière continue.

10



Respect des règles du marché des capitaux (informations privilégiées, communication ad hoc, déclaration sur les chiffres actuels de l'entreprise)

Informations privilégiées

En vue de négocie de titres, nous traitons les informations dites privilégiées conformément aux dispositions des réglementations en vigueur quant au marché des capitaux.

Une information privilégiée est une information interne et donc confidentielle, qui risquerait d'impacter de manière significative le cours de l'action Jungheinrich en cas de divulgation. Nous pouvons citer en guise d'exemple des changements inattendus au niveau des indicateurs clés de l'entreprise (chiffre d'affaires, résultat), le rachat d'autres entreprises majeures ou des changements inattendus au niveau des postes clé de l'entreprise (président du comité de direction ou du conseil d'administration).

Tout collaborateur qui aurait connaissance d'une information privilégiée devra en informer son supérieur. Ces informations sont traitées avec la plus grande confidentialité et ne sont mises à disposition ni de collègues, ni de tiers. Dans certains cas exceptionnels, le supérieur pourra demander au collaborateur d'en informer un collègue dans le cas où cette information privilégiée serait nécessaire à la bonne réalisation de ses missions. Ces cas de figure sont soumis à une procédure interne qui implique l'accord du département juridique Jungheinrich.

Les détenteurs d'informations privilégiées n'utiliseront pas cet avantage pour l'achat ou le rachat (privé) d'actions Jungheinrich. De même, ils s'abstiendront de donner des conseils à des tiers en la matière.

En cas de questions à ce sujet, il conviendra de contacter le département juridique Jungheinrich.

Respect des règles du marché des capitaux (informations privilégiées, communication ad hoc, déclaration sur les chiffres actuels de l'entreprise)



Communication ad hoc et déclaration sur les chiffres actuels de l'entreprise

La société Jungheinrich AG est cotée sur la bourse de valeurs de Francfort ; c'est donc là que sont traitées les actions privilégiées de l'entreprise. L'ensemble des réglementations applicables à la régulation des entreprises cotées sur les marchés financiers s'applique donc à notre entreprise. Nous sommes conscients que tout non-respect ou violation nuirait profondément à l'image de l'entreprise et à la confiance des investisseurs dans l'action Jungheinrich ; ce qui risquerait d'engendrer des conséquences sérieuses pour l'entreprise.

Les informations liées aux chiffres commerciaux non publiés, ou à la santé financière du Groupe Jungheinrich et de ses filiales, sont particulièrement sensibles. Ces informations peuvent faire l'objet d'obligations de rapports spécifiques selon la réglementation sur les marchés financiers. De plus, il se peut que des déclarations différentes issues de divers Départements du Groupe entraînent des malentendus auprès de tiers.

C'est pourquoi l'ensemble des chiffres commerciaux sont traités avec la plus grande confidentialité, sauf dans le cas où ils auraient déjà été publiés par le Comité de Direction (rapports trimestriels, rapport semestriel, conférence de presse de présentation du bilan). Nous ne ferons donc aucune déclaration quant à la situation patrimoniale et financière, ni sur le résultat du Groupe Jungheinrich ou de ses unités. Nous laissons le soin à la Direction Générale, voire aux départements « Corporate Communications » ou « Investor Relations » de Jungheinrich AG ainsi qu'aux personnes spécialement nommées par la Direction Générale, de communiquer ces chiffres.

Jungheinrich Aktiengesellschaft

Friedrich-Ebert-Damm 129

22047 Hamburg

Germany

Telephone +49 40 6948-0

Telefax +49 40 6948-1777

www.jungheinrich.com/en/compliance

jh-compliance@jungheinrich.de

